


| | | |
|--|---|---|
| AFRICAN UNION |  | UNION AFRICAINE |
| الاتحاد الأفريقي <i>African Commission on Human & Peoples' Rights</i> | | UNIÃO AFRICANA <i>Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples</i> |
| 31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 4410505 / 4410506; Fax: (220) 4410504 E-mail: au-banjul@africa-union.org ; Web www.achpr.org | | |

Déclaration conjointe concernant les représailles contre les particuliers et les groupes qui cherchent à coopérer avec les Nations Unies, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme

Les Rapporteurs sur les défenseurs des droits de l'homme des Nations Unies (ONU), de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) expriment leur grave préoccupation face aux actes de représailles contre les particuliers et les groupes qui cherchent à coopérer avec les systèmes de protection des droits de l'homme régionaux et/ou de l'ONU. Ces représailles contre des particuliers et/ou des groupes qui engagent un dialogue direct avec l'ONU, la CADHP et la CIDH, ou qui autrement fournissent des informations sur la situation des droits de l'homme dans des pays particuliers, prennent la forme de campagnes de diffamation, de harcèlement, d'intimidations, de menaces directes, d'agressions physiques et d'assassinats.

L'ONU, la CADHP et la CIDH ont chacun des accords normatifs et des règles de procédure interdisant explicitement les actes de représailles commis par des acteurs étatiques et non-étatiques.¹ Afin de préserver la collaboration vitale entre la société civile et les mécanismes des droits de l'homme régionaux et de l'ONU, les Rapporteurs sur les défenseurs de droits de l'homme s'engagent et appellent à accroître surveillance et action pour le respect de ces règles, et soutiennent l'initiative prise récemment par la Présidente du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU qui demande aux Etats de mettre un terme immédiat au harcèlement et à l'intimidation des particuliers et des groupes présents à la 19^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme.²

L'ONU et les systèmes régionaux des droits de l'homme sont entièrement dépendants de la coopération libre et sans risques de la société civile pour assurer leur fonctionnement efficace. Par conséquent, tel que demandé à plusieurs reprises par le Secrétaire général de l'ONU et la Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, les représailles doivent immédiatement cesser et des enquêtes fiables doivent être menées sur les cas de représailles déjà signalés. Les Rapporteurs soussignés sont convaincus que de telles mesures en vue d'établir une totale responsabilité pour les représailles constituent un moyen de prévention important qui doit être combiné avec d'autres mesures facilitant, et non pas décourageant, l'accès sans risque et sans entrave de la société civile aux institutions des droits de l'homme régionales et de l'ONU.


¹ Voir : la résolution du Conseil des Droits de l'Homme A/HRC/RES/12/2 du 12 octobre 2009 [http://ap.ohchr.org/documents/sdpage_e.aspx?b=10&se=100&t=11] ; la résolution du Conseil des Droits de l'Homme A/HRC/RES/16/21 du 12 avril 2011, en particulier le paragraphe 30 de l'Annexe [http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/RES/16/21] ; le règlement de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, article 63 [<http://www.cidh.oas.org/Basicos/French/u.reglement.cidh.htm>] ; et la résolution Res.196 (L) 2011 sur la situation des défenseurs des droits de l'homme en Afrique de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples [http://www.achpr.org/francais/resolutions/resolution196_fr.html].

² Le 5 mars 2011, la Présidente a exprimé sa préoccupation concernant des informations reçues selon lesquelles des représentants étatiques et d'autres représentants auraient utilisé un langage agressif et/ou insultant envers des représentants de la société civile, et auraient photographié et filmé ces mêmes représentants sans leur consentement, dans l'enceinte de l'ONU, y compris dans la salle principale du Conseil, avec pour objectif de les intimider et de les harceler. Elle a annoncé qu'il y aurait enquête sur ces accusations.

Margaret Sekagya
Rapporteur spéciale de
l'ONU sur la situation des
défenseurs des droits de
l'homme



José de Jesús Orozco
Rapporteur sur les
défenseurs des droits de
l'homme de la CIDH



José de Jesús Orozco Henríquez
First Vice-President

Reine Alapini-Gansou
Rapporteur spéciale sur
les défenseurs des droits
de l'homme en Afrique

